

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
VILLE DE MAUBEUGE

SEANCE DU 09 JUN 2023 : DELIBERATION N° 73

Affaires Juridiques & Gestion de l'Assemblée
Affaire suivie par Claudine LATOUCHE
☎:03.27.53.76.01
Réf.: C. LATOUCHE / G. GABERTHON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 31 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à 16h00

Le conseil municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRÉSENTS : Arnaud DECAGNY - Florence GALLAND - Nicolas LEBLANC - Jeannine PAQUE - Dominique DELCROIX - Annick LEBRUN - Patrick MOULART - Bernadette MORIAME - Naguib REFFAS - Brigitte RASSCHAERT - Samia SERHANI - Emmanuel LOCOCCILO - Michèle GRAS - Djilali HADDA - Patricia ROGER - Marc DANNEELS - Myriam BERTAUX - Boufeldja BOUNOUA - Marie-Charles LALY - Robert PILATO - Christelle DOS SANTOS - Malika TAJDIRT - André PIEGAY - Caroline LEROY - Larrabi RAISS - Azzedine ZEKHNINI - Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH - Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPEL - Angelina MICHAUX

EXCUSÉ(E)S AYANT DONNE POUVOIR :

Dominique DELCROIX a donné pouvoir à Emmanuel LOCOCCILO
Marc DANNEELS a donné pouvoir à Patricia ROGER
Robert PILATO a donné pouvoir à Marie-Charles LALY
Marie-Pierre ROPITAL a donné pouvoir à Sophie VILLETTE
Inèle GARAH a donné pouvoir à Rémy PAUVROS

EXCUSÉ(E)S :

Angelina MICHAUX

SECRETAIRE DE SÉANCE :

Nicolas LEBLANC

OBJET: Retrait pour erreur matérielle non substantielle de la délibération n°36 du 14 mars 2023 intitulée: « Autorisation de signature de la programmation 2023 de l'Appel à Manifestation d'Intérêt » - Réitération de l'autorisation de signature de la programmation 2023 de l'Appel à Manifestation d'Intérêt

Sur l'erreur matérielle

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment son article L242-4 qui dispose que : « *sur demande du bénéficiaire de la décision, l'administration peut, selon le cas et sans condition de délai, abroger ou retirer une décision créatrice de droits, même légale, si son retrait ou son abrogation n'est pas susceptible de porter atteinte aux droits des tiers et s'il s'agit de la remplacer par une décision plus favorable au bénéficiaire* »,

Vu la délibération n° 36 du Conseil Municipal en date du 14 mars actant l'autorisation de signature de la programmation 2023 de l'Appel à Manifestation d'Intérêt,

Vu l'examen du projet de délibération en commission « Associations sportives, Santé, Jeunesse, Educations Périscolaires, Démocratie Participative, Handicap, Politique de la Ville et Aînés » en date du 15 mai 2023,

Considérant que des erreurs matérielles non substantielles ont été constatées, à posteriori sur la délibération n° 36 susvisée,

Qu'en effet, il appert que le tableau de programmation de l'Appel à Manifestation d'Intérêt 2023, annexé à la délibération n° 36 susvisée, comporte deux erreurs matérielles, relatives au coût total de deux actions, comme suit :

Maitre d'ouvrage	Intitulé de l'action	Coût total de l'action
ACSM - Centre Social Epinette	Quartier des Ecrivains	52 190, 00 €
ACSM - Centre Social La Fraternité	Vivre ensemble et citoyenneté	42 628, 00 €

Considérant que les mentions suivantes auraient dû figurer :

Maitre d'ouvrage	Intitulé de l'action	Coût total de l'action
ACSM - Centre Social Epinette	Quartier des Ecrivains	50 966,00 €
ACSM - Centre Social La Fraternité	Vivre ensemble et citoyenneté	45 335,00 €

Considérant qu'il convient de préciser que ces erreurs matérielles portant sur le coût total de l'action, sont sans incidence sur les montants des participations Ville qui avaient été accordées, qui restent donc inchangés,

Considérant que l'article L.242-4 susvisé impose les conditions suivantes pour qu'une délibération créatrice de droit mais entachée d'erreur matérielle puisse être retirée :

- ✓ Le retrait sur demande du bénéficiaire
- ✓ Un retrait qui ne soit pas susceptible de porter atteinte aux droits des tiers
- ✓ Une nouvelle délibération plus favorable au bénéficiaire

Qu'appliqué en l'espèce :

- Les erreurs de montant de deux actions de l'ACSM constituent des erreurs matérielles, constatées à posteriori, sur une délibération créatrice de droit,

- L'ACSM est à l'origine de la demande de retrait de la délibération n° 36 du Conseil Municipal en date du 14 mars 2023,
- Le retrait de cette délibération ne porte aucune atteinte aux droits des tiers,
- La nouvelle délibération est plus favorable au bénéficiaire.

Que les conditions légales de retrait sont remplies,

Et qu'il y a lieu d'annuler et remplacer en délibérant à nouveau afin de rectifier cette erreur matérielle,

Délibération annulant et remplaçant la délibération n° 36 du Conseil Municipal en date du 9 juin 2023 :

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 modifiée de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, et notamment son article 30 portant sur la prorogation des contrats de ville jusqu'au 31 décembre 2023,

Vu la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 et prorogeant jusqu'en 2022 la mise en œuvre des contrats de ville,

Vu la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022, et notamment son article 68 prorogeant jusqu'au 31 décembre 2023 la mise en œuvre des contrats de ville,

Vu les décrets :

- n° 2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains,
- n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 relatif à la liste des périmètres des quartiers prioritaires de la politique de la ville,
- n° 2015-1138 du 14 septembre 2015 rectifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville,

Vu l'annexe du décret n° 2015-1138 du 14 septembre 2015, rectifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville,

Vu l'arrêté ministériel du 29 avril 2015 relatif à la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visés en priorité par le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU),

Vu la circulaire du 30 juillet 2014 du Premier Ministre aux Préfets relative à l'élaboration des contrats de ville nouvelle génération,

Vu la circulaire du 22 janvier 2019 du Premier ministre datée du 22 janvier 2019 relative à l'alignement du calendrier des contrats de ville, initialement prévus pour une période 2014-2020, sur le calendrier de mise en œuvre de la feuille de route en prolongeant la durée des contrats de ville jusqu'en 2022,

Vu la délibération du Conseil Régional :

- n° 2017.0046 du 2 février 2017 relatif au cadre régional en faveur d'une

nouvelle forme de participation des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville,

- n°2019.00351 du 28 mars 2019 relative au nouveau cadre d'intervention régional en faveur des quartiers de la politique de la ville 2017-2021,
- n° 2019.01817 du 24 septembre 2019 relatif au cadre d'intervention régional en faveur des quartiers de la politique de la ville 2017-2021 : prorogation des contrats de ville jusqu'en 2022,

Vu la note « Cadre d'intervention de la Région sur la politique de la Ville 2017-2021 » relative au cadre d'intervention de la Région Hauts-de-France en matière de politique de la ville,

Vu la « note de cadrage départemental 2022 » relative au cadre d'intervention du département du Nord dans la Politique de la Ville pour les crédits spécifiques politique de la ville,

Vu les délibérations du conseil communautaire :

- n° 249 du 18 décembre 2014 de la CAMVS relative au Programme territorial de cohésion sociale de la CAMVS, cadre de référence du contrat de ville ;
- n° 367 du 28 mai 2015 relative à l'adoption du contrat de ville 2015-2020 de la CAMVS,
- n° 3085 en date du 16 décembre 2021 portant validation de la programmation unique politique de la ville de la CAMVS pour l'année 2022,

Vu les délibérations du conseil municipal :

- n° 297 du 22 juin 2015 approuvant le contrat de ville 2015-2020 de la CAMVS, et autorisant Monsieur le Maire à signer ledit contrat,
- n° 57 du 24 juillet 2020, autorisant la signature d'un avenant au contrat de ville 2015-2020, avenant qui notamment proroge la validité du contrat de ville jusqu'au 31 décembre 2022,
- n° 176 du 13 décembre 2022 de la ville adoptant le budget primitif 2023,

Vu le contrat de ville de la CAMVS pour la période 2015-2020, prorogé au 31 décembre 2023,

Vu l'examen du projet de délibération en Commission « Associations : Sportives, Santé, Jeunesse, Educations Périscolaires, Démocratie Participative, Handicap, Politique de la Ville, Aînés » en date du 28 février 2023,

Considérant que les 3 orientations du Projet Territorial de Cohésion Sociale (P.T.C.S) s'adressant aux populations les plus fragiles du territoire, dont un cadre stratégique sur la base d'un diagnostic partagés s'est décliné autour de trois grandes ambitions :

- Agir au service de l'attractivité du territoire pour faciliter la cohésion sociale ;
- Accompagner à l'émancipation individuelle et collective dans un contexte socio-économique dégradé,
- Développer la capacité d'agir des citoyens,

Considérant que les crédits spécifiques en matière de politique de la Ville sont répartis entre les dispositifs suivants :

- Programme de réussite éducative (PRE),
- Dispositif atelier santé (ASV),
- Dispositif Ville, Vie, Vacances (VVV),
- Fonds interministériel de la Prévention et de la Délinquance (FIPD),

Que les projets proposés doivent respecter les quatre piliers du contrat de ville à savoir :

- La cohésion sociale,
- Le cadre de vie et le renouvellement urbain,
- L'emploi et le développement économique,
- La citoyenneté et les valeurs de la République,

Considérant que la Ville est signataire du Contrat de Ville établi pour la période 2015-2020,

Considérant que la loi de finances pour 2019 susvisée a prorogé une première fois les Contrats de Ville jusqu'au 31 décembre 2022,

Que par conséquent le Contrat de Ville dont la ville est signataire a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2022,

Considérant que la loi de finances pour 2022 susvisée a de nouveau acté la prorogation d'une année supplémentaire des Contrats de Ville, soit jusqu'au 31 décembre 2023,

Que par conséquent le Contrat de Ville dont la ville est signataire est prorogé jusqu'au 31 décembre 2023,

Considérant que la programmation unique 2023 pour la commune de Maubeuge a été enregistrée en septembre 2022,

Considérant que cette programmation a fait l'objet d'une instruction multi partenariale (présentation et échanges avec les conseillers citoyens, les partenaires et les élus) et a été validée en Comité de Pilotage Politique de la Ville à la CAMVS en janvier 2023,

Que la programmation unique 2023 Politique de la Ville, appel à manifestation d'intérêt « A.M.I » de la CAMVS, concernent les quartiers suivants :

- Ecrivains
- Présidents
- Sous le Bois - Montplaisir
- Provinces Françaises
- Epinette

Considérant qu'un co-financement est prévu entre la Ville, l'État et la Région selon des règles de répartition financières propres à chaque dispositif.

Monsieur Boufeldja BOUNOUA ne prend pas part au vote

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

- Prend acte que l'annexe de la délibération n° 36 du 9 juin 2023 est entachée de deux erreurs matérielles relatives au coût total des deux actions suivantes :

Maitre d'ouvrage	Intitulé de l'action	Coût total de l'action
ACSM - Centre Social Epinette	Quartier des Ecrivains	52 190,00 €
ACSM - Centre Social La Fraternité	Vivre ensemble et citoyenneté	42 628,00 €

- Autorise le retrait de la délibération n° 36 du 9 juin 2023 intitulée : « « Autorisation de signature de la programmation 2023 de l'Appel à Manifestation d'Intérêt » et de son annexe,
- Approuve la rectification de l'annexe comme suit :

Maitre d'ouvrage	Intitulé de l'action	Coût total de l'action
ACSM - Centre Social Epinette	Quartier des Ecrivains	50 966,00 €
ACSM - Centre Social La Fraternité	Vivre ensemble et citoyenneté	45 335,00 €

- Valide la programmation 2023 de l'Appel à Manifestation selon le tableau ci-annexé pour un montant total de 171 350 € (dont PRE : 31 600 €),
- Autorise Monsieur le Maire ou son délégataire à signer tout acte, document afférent,
- Autorise le versement de la subvention aux associations et établissements comme indiqué dans ledit tableau.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Secrétaire de séance,

Le Maire de Maubeuge,



[Signature]



Arnaud DECAGNY

Transmis en Sous-Préfecture le :

Affiché le : 28 JUN 2023

Notifié le :

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'action	Présentation de l'action	Public concerné	Dispositif	Coût total prévisionnel de l'action	Participation prévisionnelle Commune sollicitée	Participation prévisionnelle État ou Région sollicitée	Bilan N-1 des action renouvelées (bilan final juin 2023)
Centre Communal d'Actions Sociales	Objectif Avenir	Permettre à des femmes de reprendre confiance en elles et de les mobiliser afin de valider un projet professionnel par des entretiens individuels, par des immersions en entreprise, des enquêtes. Développement de la mobilité, de l'organisation et de la capacité à se repérer dans le temps.	Tout public en QPV	Dispositif Politique de la Ville Fonctionnement	13 700,00 €	6 850,00 €	6 850,00 €	17 entretiens individuels du 17/01 au 13/06/22, 2 ateliers collectifs février et mars, 4 séances temps fort avec coach. Bénéficiaires : 7 personnes Prestations de services : 8 345€ (bilan intermédiaire)
ACSM – Centre Social La Fraternité	Vestiarie Solidaire « Aux prix fleuris »	Vente de vêtements permanente, dans un local dédié. Animation d'ateliers couture, ateliers création de vêtements avec du recyclage, développement d'un espace bien être, mettre à disposition des vêtements pour répondre à des urgences.	Tout public bénéficiaire des minimas sociaux en QPV	Dispositif Politique de la Ville Fonctionnement	24 930,00 €	9 600,00 €	9 600,00 €	Ouverture hebdomadaire, 3 ateliers couture/semaine de 2h (Fraternité, Provinces Françaises, Epinette). Intervention coiffeuse, esthéticienne et sophrologue 3h semaine/chacune. Bénéficiaires : 802 personnes. Achats : 1 375€, services extérieurs : 6 241€, charges et autres : 2 766€. Total : 10 382€ (bilan intermédiaire)
ACSM – Centre Social la Fraternité	Coopérative Jeunesse	Accompagnement vers la création et le portage de projet auprès des jeunes de 16 à 18 ans. Développement des compétence, identification des capacités.	Tout public en QPV	Dispositif Politique de la Ville Fonctionnement	55 103,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	Janvier/Avril : campagne diffusion et repérage jeunes. Mai : entretien et recrutement et mise en place du local (matériel). Juin : formation des coopérants et animateurs(2). Juillet et Août : ateliers et divers chantiers. Bénéficiaires : 25 personnes. Achat : 128€, services extérieurs et impôts : 1 932€, charges personnel : 6 161€. Total : 8 221€ (bilan intermédiaire)
ACSM – Centre Social Epinette	Quartier des Ecrivains	Extension des actions réalisées dans le centre social de l'Épinette vers le quartier des Écrivains avec comme lieu support le LCR. Mise en place de cafés hors les murs, d'ateliers culturels, d'ateliers autour des jardins, temps d'échanges, accompagnement dans des projets de quartier, parcours santé, ateliers parentalité.	Tout public en QPV	Dispositif Politique de la Ville Fonctionnement	50 966,00 €	17 000,00 €	23 000,00 €	Mise en place de sorties, actions seniors, actions parentalité, jardinage + projet de départ de séjour culturel autonome pour un groupe de 16 personnes pendant 8 jours en Espagne. Présence sur site du lundi au jeudi. Bénéficiaires : 117 personnes. Achats : 2 769€, services extérieurs : 2 034€, charges personnels : 18 309€. Total : 23 112€ (bilan intermédiaire)
ACSM – Centre Social Epinette	Bien agir pour mieux prévenir	Les enfants et les jeunes seront sensibilisés à l'activité physique et sportive, des interventions seront mises en place dans différents lieux avec des intervenants professionnels diplômés. Ces intervenants apporteront des explications sur les différents sports cités. Les enfants et les jeunes bénéficieront à chaque séance programmée un goûter équilibré.	Tout public en QPV	Dispositif Politique de la Ville Fonctionnement	11 214,00 €	2 000,00 €	8 000,00 €	Nouvelle action
ACSM-Centre Social Provinces Françaises	Bidouille Café	Repair'café, possibilité aux habitants de venir réparer ou retaper leurs outils, matériels électroménagers, vélos et autres besoins du quotidien. L'objectif étant de limiter la dépense auprès des habitants (éviter les rachats compulsifs face à l'obsolescence programmée) et sensibiliser à la question du développement durable par le biais du réemploi.	Tout public en QPV	Dispositif Politique de la Ville Fonctionnement	45 394,00 €	7 100,00 €	18 000 € (Etat) 10 054 € (Région)	2 ateliers par mois sur 4 sites (Provinces Françaises, Présidents, Epinette et Sous le Bois) avec intégration des habitants des Ecrivains sur les différents sites. Bénéficiaires : 89 personnes. Achats : 351€, services extérieurs : 275€, charges de personnel et impôts : 16 158€. Total : 16 784€ (bilan intermédiaire)
ACSM-Centre Social Provinces Françaises	Scènes en Kit	Le projet consiste à amener la culture au sein des quartiers des Provinces Françaises et des Présidents et faire des habitants les principaux acteurs.	Tout public en QPV	Dispositif Politique de la Ville Fonctionnement	33 158,00 €	6 200,00 €	24 800,00 €	Nouvelle action
Secteur 7	Street Contest	Mise en place de rencontres autour de la culture urbaine et des sports urbains. 4 quartiers concernés (épinette, Pont de Pierre, provinces françaises et sous le bois). Organisation des temps forts dans chaque quartier, mise en place de compétitions, organisation d'un concert et de différentes «battles».	Tout public en QPV	Dispositif Politique de la Ville Fonctionnement	38 000,00 €	19 000,00 €	19 000,00 €	2 temps forts : Sous le Bois et Epinette. Bénéficiaires : 461 personnes. Prestations de services : 14 989€, Services extérieurs 11 776€, Charges personnels et autres : 11 235€. Coût total : 38 000 €

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'action	Présentation de l'action	Public concerné	Dispositif	Coût total prévisionnel de l'action	Participation prévisionnelle Commune sollicitée	Participation prévisionnelle État ou Région sollicitée	Bilan N-1 des action renouvelées (bilan final juin 2023)
Réussir en Sambre	La Maubeuge Factory	Cette initiative a pour but de faciliter la création d'entreprise par les habitants de la ville, en particulier ceux des quartiers prioritaires, qui connaissent des freins liés à leur environnement. Cette action a pour but de détecter les potentiels talents de Maubeuge afin de les inciter et les accompagner dans leur projet de création avec une dotation de 1500€. Cette dotation va servir à impulser leur création et les aider financièrement dans leurs débuts.	Tout public en QPV	Dispositif Politique de la Ville Fonctionnement	10 000,00 €	2 000,00 €	8 000,00 €	Nouvelle action
TOTAL Dispositif Politique de la Ville Fonctionnement					282 465,00	79 750,00 €	137 304,00 €	
Caisse des Écoles	Sport santé et prévention	Mise en place d'ateliers cirque thérapeutique (Traitement des troubles moteurs et amélioration de la motricité fine) Mise en place d'atelier d'art thérapie (Traitement de troubles émotionnels, difficultés physiques et confiance en soi) Mise en place d'entretiens familiaux (Favoriser la communication entre le parent et l'enfant afin d'améliorer leurs relations à la maison, et donc le suivi éducatif) Mise en place de 4 temps forts thématiques : Prévention des écrans, alimentation, hygiène et sommeil	Enfants de tout âge des quartiers en QPV	PRE	30 400,00 €	7 600,00 €	19 760,00 €	Séances d'érgothérapie, psychomotricité, psychologie, activités sportives et culturelles. Bénéficiaires : 128 enfants.
Caisse des Écoles	Coordonnateur	Ce poste financé permet de suivre environ 170 enfants âgés de 2 à 16 ans, issus des quartiers prioritaires , peu importe leur établissement de scolarisation. Ce suivi concerne surtout les enfants repérés suite à des difficultés dans leurs parcours éducatifs (sociabilisation, hyperactivité, violences verbales ou physiques à l'école, isolement, difficulté à faire ses devoirs, hypersensibilité, etc.).	Enfants de 2 à 16 ans des quartiers en QPV	PRE	40 000,00 €	10 000,00 €	20 000,00 €	Poste de référent en 2022 - 36 h semaines sur 12 mois.
Caisse des Écoles	Sport et devoirs	Accompagnement scolaire (Temps et organisation des devoirs avec les parents) Réunions parents/enfants (Dialogue et écoute accompagné d'un professionnel de santé) Découverte sportive les mercredis après-midi (En partenariat avec le tissu associatif du territoire).	Enfants de 6/7 ans des quartiers en QPV	PRE	13 000,00 €	3 250,00 €	8 450,00 €	Du 11 au 22 avril 2022 les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Enfants issus du quartier de l'Epinette. Bénéficiaires : 33 enfants.
Caisse des Écoles	Coup de pouce CLA	Les Clubs Langage permettent aux enfants de la maternelle ayant été identifié comme ayant des problèmes pour s'exprimer et comprendre ce que les gens disent, d'évoluer positivement en ce sens et de rattraper un éventuel retard avant l'entrée en école primaire. 7 clubs de 5 enfants chacun, dans 7 écoles de la ville (Anne Franck, Dussart, Mabuse, Daudet, Jardin du tilleul, Marronniers et Lamartine)	Enfants de grande section des écoles en QPV	PRE	27 000,00 €	6 750,00 €	17 550,00 €	Mise en place d'ateliers d'1 h dans 7 écoles maternelles du 17 janvier au 03 juin 2022 les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Bénéficiaires : 33 enfants. <i>Dépenses Globales de l'action PRE</i> : achats : 2 016€, services et autres extérieurs : 45 420€, impôts et taxes : 314€, charges de fpersonnel : 59 103€, charges exceptionnelles : 42 682€, valorisation : 14 280€. Total : 163 815€
Caisse des Écoles	Coup de pouce CLEM	Cette action s'adresse aux enfants de CE1 repérés par leurs enseignants comme ayant des fragilités dans l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et des mathématiques.	Enfants de CE1 des quartiers en QPV	PRE	13 000,00 €	3 250,00 €	8 450,00 €	Nouvelle action
Caisse des Écoles	Brainball	Technique de jonglage coopératif, ludique et rythmée qui consiste à faire circuler des sacs de grains, des balles de jonglages et du petit matériel entre les participants, en rythme, de manière synchronisée en étant tout à la fois centré sur soi-même et à l'écoute de l'autre. Enfants qui ont des besoin en Psycho-motricité et ergothérapie.	Enfants de primaire des quartiers en QPV	PRE	3 000,00 €	750,00 €	1 950,00 €	Nouvelle action
TOTAL PRE					126 400,00	31 600,00 €	76 160,00 €	

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'action	Présentation de l'action	Public concerné	Dispositif	Coût total prévisionnel de l'action	Participation prévisionnelle Commune sollicitée	Participation prévisionnelle État ou Région sollicitée	Bilan N-1 des action renouvelées (bilan final juin 2023)
ACSM - Centre Social Épinette	V.V.V et prévention	Permettre à des jeunes âgés de 11 à 17 ans, issus des quartiers prioritaires de partir en vacance avec un triple volet, sportif, pédagogique et récréatif. Les différents séjours seront co-construits avec les jeunes dans les différents quartiers.	Jeunes des quartiers en QPV	VVV	31 561,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €	Ateliers de prévention : dangers internet, les incivilités et les violences. Organisation d'une plate-forme sportive futsal. Voyage Espagne, Paris, Allemagne. Bénéficiaires : 47 personnes. Achats : 18 €, services extérieurs : 7 728 €, charges personnel : 1 115 €. Total : 8 861 € (bilan intermédiaire)
ACSM – Centre Social la Fraternité	Ville Vie Vacances	Permettre à des jeunes âgés de 11 à 17 ans, issus des quartiers prioritaires de partir en vacance avec un triple volet, sportif, pédagogique et récréatif. Les différents séjours seront co-construits avec les jeunes dans les différents quartiers.	Jeunes des quartiers en QPV	VVV	28 052,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €	Animations diverses pendant les vacances scolaires Février et Avril (futsal, taekwondo, cinéma, 1jour/1quartier (animations de rue proposition d'activités sportives et sortie piscine), tounoi de foot, 1 sortie sensibilisation tri sélectif, karting, atelier prévention routière, paintball). Bénéficiaires : 70 personnes. Achat : 213€, services extérieurs : 2 717€, charges personnel : 4 865€. Total : 7 795€ (bilan intermédiaire)
ACSM - Centre Social Provinces Françaises	Ville Vie Vacances	Permettre à des jeunes âgés de 11 à 17 ans, issus des quartiers prioritaires de partir en vacance avec un triple volet, sportif, pédagogique et récréatif. Les différents séjours seront co-construits avec les jeunes dans les différents quartiers.	Jeunes des quartiers en QPV	VVV	37 893,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €	Mise en place de chantiers citoyens, ateliers découverte sport et culture, sensibilisation sur la santé, ateliers embellissement quartiers Présidents et Provinces Françaises, séjour en juillet 2022. Bénéficiaires : 97 personnes. Achats : 4 950€, services extérieurs : 13 910€, charges personnel : 19 033€. Total : 37 893€ (bilan intermédiaire)
TOTAL VVV					97 506,00	27 000,00 €	27 000,00 €	
Secteur 7	Nos quartiers d'été	Mise en place d'action sur plusieurs journées dans les quartiers en politique de la ville durant la période estivale. Thématique de cette année imposée par la Région : « Nos quartiers préparent les Jeux » sans oublier l'aspect transition écologique et développement durable des actions qui seront mises en place. Le programme de 2023 doit être co-construit durant le premier trimestre 2023 avec les différents partenaires de l'action et la ville.	Tout public en QPV	Région Fonctionnement	32 000,00 €	16 000,00 €	16 000,00 €	3 temps forts : 13/07 : journée ouverture Montplaisir, 20/07 : journée découverte Sous le Bois, 27/09 : journée de clôture Présidents. Bénéficiaires : 770 personnes. Prestations de services : 23 324€, Services extérieurs 761€, Charges personnels : 4 103€, Charges gestion courantes : 2318€. Coût total : 30 500 €
TOTAL RÉGION					32 000,00	16 000,00 €	16 000,00 €	
ACSM-Centre Social La Fraternité	Vivre ensemble et citoyenneté	Mise en places d'actions de sensibilisation , de prévention et de lutte contre les radicalités et le séparatisme (mise en place de groupe de parole et d'ateliers). Développement d'action sur les valeurs de la République et la laïcité (visite de lieux symbolique en France qui renvoie à ces questions). Développement de la citoyenneté auprès des jeunes et des moins jeunes lors d'ateliers par le biais de différents outils (mallette pédagogique / jeux / formations).	Tout public en QPV	FIPD	45 335,00 €	17 000,00 €	17 000,00 €	1 atelier par mois (avril, mai, juin) sur les différentes thématiques de la laïcité. 1 sortie découverte, 1 balade urbaine, 3 atelier avec les 6/11 ans, 1 jeu sur la laïcité (vacances scolaires) sur Epinette et Fraternité et des ateliers journalistiques. Bénéficiaires : 105 personnes. Impôts et taxes : 495€, charges de personnel : 7 528€. Total : 8 023€ (bilan intermédiaire)
TOTAL FIPD					45 335,00	17 000,00 €	17 000,00 €	
TOTAL					583 706,00	171 350,00 €	273 464,00	

Remarque : L'addition des subventions Ville, Etat , Région ne correspond pas forcément au budget total de l'action qui peut également comprendre du fonds propre et du droit commun (Caf, Département...).